

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-1802

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 47

Rédiger ainsi l'alinéa 2 :

« 1° Au 4° de l'article L. 5312-1, les mots : « L. 5424-21 ainsi que » sont remplacés par les mots : « L. 5424-21, de l'aide prévue au II de l'article 136 de la loi n° 96-1181 du 30 décembre 1996 de finances pour 1997, des sommes restant dues au titre du versement de l'allocation équivalent retraite prévue à l'article L. 5423-18 dans sa rédaction antérieure au 1^{er} janvier 2009 et des sommes restant dues au titre de la prime forfaitaire prévue à l'article L. 5425-3 dans sa rédaction antérieure au 1^{er} septembre 2017, ainsi que le service » ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.